

Appendice 1

Pièce 3

- | | |
|--|---|
| 50. Mesures prises | 50. Organisation d'une surveillance aérienne continue. Une récupération mécanique pourrait être nécessaire. |
| 51. Photographies ou échantillons | 51. Des échantillons du polluant ont été pris. |
| 52. Noms des autres États et organismes informés | 52. NIL |
| 53. État des glaces | 53. Glaces polaires. Concentration 5/10. |
| ----- | |
| 81. Demande d'aide | 81. Un important matériel de récupération mécanique pourrait être nécessaire. Veuillez indiquer le type et le nombre de navires, de barrages flottants, d'écrémeurs, etc. vous pourriez apporter dans la zone sur préavis de 24 heures. En plus du matériel, il faut mentionner le personnel opérationnel qualifié. |
| 82. Coûts | 82. Vous devez donner un coût estimatif pour chaque journée d'aide fournie. |
| 83. Dispositions prises au préalable pour la prestation d'aide | 83. Vos unités peuvent pénétrer dans les eaux du Groënland pour combattre le polluant, et utiliser les ports du Groënland à des fins de logistique en informant le CSP au préalable. Des installations aéroportuaires seront fournies à |
| 84. Où et comment l'aide doit-elle être apportée? | 84. La position de rendez-vous sera communiquée plus tard. Groënland/CSP danois Commandant de l'île Groënland, base navale, Groënnedal. |
| 88. Déclenchement du Plan Canada-Danemark à | 88. Le Plan Canada-Danemark peut être déclenché plus tard, selon la situation. |
| 89. Président de l'ÉSM | 89. Le nom du président sera transmis plus tard. Voir le numéro 88. |
| 90. Bureau central des opérations | 90. Un bureau central des opérations sera établi à la base navale de Groënnedal. |
| 91. Annulation du plan Canada-Danemark à | 91. Le Plan Canada-Danemark sera annulé à 080900z. |
| 99. Accuser réception | 99. Accuser réception. |